

COMMUNE DE LUGARDE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de membres
en exercice :** 7

Séance du vendredi 08 mars 2024

Présents : 7

L'an deux mille vingt-quatre et le huit mars l'assemblée régulièrement convoquée le vendredi 01 mars 2024, s'est réunie sous la présidence de Joëlle BORNE, 1ère adjointe et Maire par intérim.

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Sont présents : Joëlle BORNE, Laurent CONQUET, Daniel PEPIN, Cécile UNIQUE, Marie-Claire RABOISSON, Géraldine PICHOT, Alicia BIEHLER

Rreprésentée :

Excusés :

Absent :

Secrétaire de séance : Cecile UNIQUE

**Objet de la
délibération :**
**Vote du compte de
gestion - lugarde
DE_2024_012**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BORNE Joëlle

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à LUGARDE, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire par intérim
Joëlle BORNE